

Pour célébrer le Baptême

Revue «Ça fait Tilt» n° 54

Directeur et rédacteur en chef : Pierre-Marie Dumont

Auteur : Père Yvon Aybram

Conception visuelle et maquette : Céline Ambroselli

Bibliographie

On lira avec intérêt ce qui concerne le baptême dans :

- **Catéchisme de l'Eglise catholique** (n° 1210 à 1284)
Mame-Pion - Paris, 1992 - 676 pages (existe aussi en «Pocket», n° 3315)
- **Catéchisme pour Adultes des Evêques de France** (n° 389 à 403)
Edition collective - Paris, 1991 - 450 pages (existe en «Livres de poche», n° 9700)
- **Pièces Vivantes**
«Recueil catholique de documents privilégiés de la foi» A.E.C. - Paris, 1994 - 175 pages
(cet album est d'abord destiné par les évêques de France aux enfants catéchisés, mais des adultes peuvent le lire avec profit)
- **Petite Bible du baptême**
Michel OUESNEL
Nouvelle Cide - Paris, 1957 - 141 pages
- Parmi les nombreux recueils de prénoms, on peut citer :
Tous les prénoms français et régionaux - Guide Glisserot - Paris, 1994 - 506 pages
Jean-Marie BARBÉ

Credits photographiques

Couverture : Fond d'eau : C. Ambroselli. Vitrail : J.-B. Ambroselli. Baptême enfant / Rémi Tournus - p. 2 : Marguerites. Tous droits réservés - p. 3 : Vitrail avec baptistère : J.-B. Ambroselli - p. 4 : Enfant et parrain / Rémi Tournus - p. 5 : Sainte Apolline - Zurbaran / Réunion des Musées Nationaux - p. 6 : Façade de l'église Saint-Pierre-de-la-Tour / Lauros-Giraudeau - p. 7 : Famille / Rémi Tournus - p. 9 : Nanthex du portail central, basilique Sainte-Madeleine, Vézelay / Lauros-Giraudeau - p. 11 : Le Bénédicité - Chardin / Réunion des Musées Nationaux - p. 12 : Baptistère en forme de croix / Rémi Tournus - p. 13 : Bible / Rémi Tournus - p. 34 : Le Christ jeune - Gauguin / Bridgeman-Giraudeau - p. 35 : Baptême enfant / Rémi Tournus - p. 36 : Baptistère de Germigny / La Gôlette - p. 40 : Crucifix, église Saint-Clément, Rome / Scala - p. 41 : Baptême enfant / Rémi Tournus - p. 42 : Bougie : F. Goussier - p. 43 : Jésus ressuscité apparaissant aux Apôtres - Ducio / Scala - p. 44 : Fond d'eau : C. Ambroselli - p. 45 : Naissance de la Vierge - Ghirlandajo Dominico / Scala - p. 46 : Cloche / Rémi Tournus - p. 47 : Chapiteaux de Moissac : D. Reperant / Explorer

Imprimatur : François Favreau

Evêque de Nanterre

Le 5 janvier 1996

ISBN : 978-2-215-04226-6-1-SSN : 0-764-1559

N° d'édition : 12062

Dépôt légal : Février 2002

Imprimé en France par Polina en janvier 2012 - n° L22256

©Editions Fleurus, 1996, Photocopies interdites

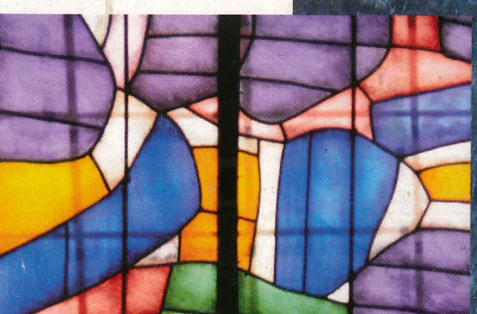
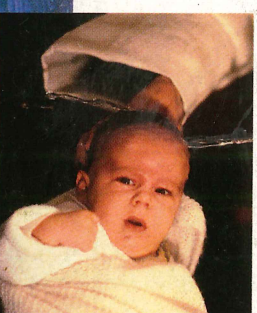
890



9 782215 042266

Pour célébrer

le Baptême



Vous avez décidé de faire baptiser votre enfant : la communauté chrétienne est heureuse d'accueillir votre demande.

Il va sans dire que si la démarche concerne le bébé que vous présentez, elle concerne aussi ses parents et ceux qui sont associés de plus près à la célébration de ce baptême. Voilà pourquoi votre paroisse vous propose des rencontres de préparation et vous demande d'inscrire votre enfant en vue du baptême au moins un mois avant la date prévue.

Pendant la célébration du baptême, c'est à vous (et non pas au bébé !) que l'on demandera de proclamer la foi de l'Eglise. Il est par conséquent important que votre demande accompagne votre désir d'approfondir de nouveau cette foi et votre lien à l'Eglise.

Le déroulement même de la cérémonie éclaira la signification du sacrement du baptême et c'est pourquoi il est normal que vous connaissiez bien les rites qui composent la célébration. Ce livret vous permettra, en particulier, de choisir ce qui peut l'être, en concertation avec le prêtre ou le diacre qui présidera le baptême.

Tout, dans cette fête, chante la vie que Dieu donne : que ces pages vous aident à la pressentir.

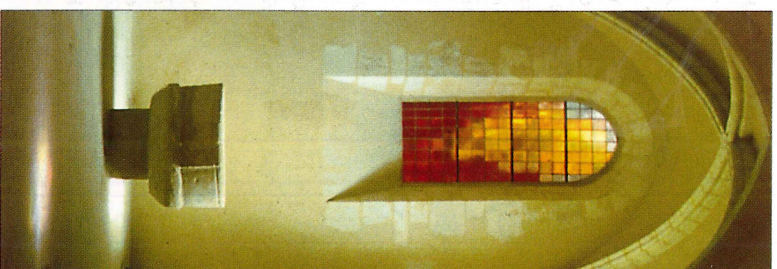


Le baptême : entrée dans la vie chrétienne

On pourrait comparer le baptême à un porche, c'est-à-dire à ce qui donne accès à un vaste édifice : une fois entrés, il nous faudra visiter les lieux et les habiter. Il en est ainsi du baptême qui fait entrer dans l'Eglise : cette démarche n'aura tout son sens que si l'on aime y vivre.

Gardant bien cette même idée, on parle des trois sacrements de « l'initiation chrétienne » que sont le baptême, la confirmation et la première eucharistie. Même si concrètement ils sont célébrés à plusieurs années d'intervalle, ils sont ensemble une suite logique, une réalité que l'on ne peut couper en morceaux : ce qui est commencé avec le baptême n'a pas de raison d'être interrompu.

D'ailleurs, le mot baptême vient d'un verbe grec qui signifie « plonger », « immerger ». Dans notre langue, on comprend bien ce que cela veut dire : c'est un engagement qui ne peut se satisfaire de demi-mesures... Ceux qui sont « plongés » dans l'eau



du baptême sont vraiment transformés par le Christ ; ils deviennent des « créatures nouvelles ».

Bien sûr, on peut être baptisé à tout âge et, d'ailleurs, des préparations adaptées sont prévues pour les enfants en âge de scolarité, pour les adolescents ou pour les adultes.

Cependant, l'Eglise précise : « La pure gratuité de la grâce du salut est particulièrement manifeste dans le baptême des enfants. L'Eglise et les parents prieraient dès lors l'enfant de la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu, s'ils ne lui conféraient le baptême peu après la naissance.

Les parents chrétiens reconnaîtront que cette pratique correspond aussi à leur rôle de nourriciers de la vie que Dieu leur a confié.

La pratique de baptiser les petits enfants est une tradition immémoriale de l'Eglise. Elle est attestée explicitement depuis le II^e siècle. »

(Catéchisme de l'Eglise catholique n° 1250-1252)

Les parrain et marraine : élargir la famille

C'est une très ancienne coutume pour les chrétiens : on n'admet personne au baptême s'il n'est accompagné par au moins un parrain ou une marraine.

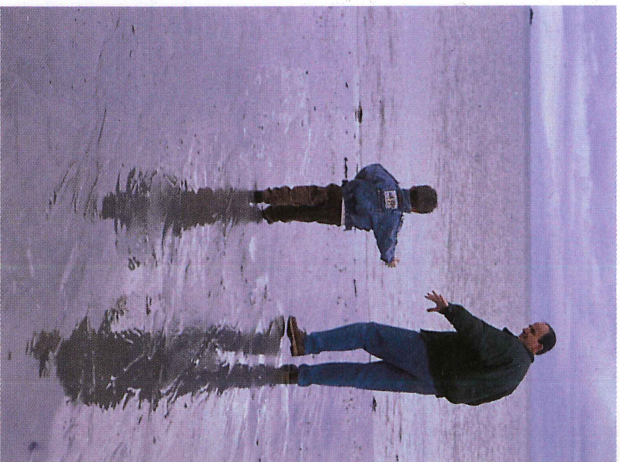
Ils sont d'abord là pour élargir le cadre familial : c'est la communauté chrétienne, c'est l'Eglise qu'ils représentent. En quelque sorte, ils sont les témoins de la démarche des parents.

Par la suite, ils auront à se soucier, en même temps qu'eux, de l'éducation chrétienne de leur filleul. En certains cas, ils peuvent même remplacer les parents dans ce rôle.

On ne choisira donc pas seulement ces parrains et marraines à partir de critères de l'amitié ou de la bienséance.

Voici ce que demande l'Eglise quant à ce choix :

- Le parrain désigné par les parents (ou, à défaut, par le curé) devra être apte à remplir cette fonction et vouloir le faire.
- Il devra être assez mûr pour remplir cette fonction : ceci est présumé dès l'âge de 16 ans (mais le curé peut accorder des dispenses).
- Il devra lui-même être baptisé dans l'Eglise catholique, y avoir



été confirmé et avoir été admis à la première communion. Il mènera une vie conforme à la foi.

- Il ne sera ni le père, ni la mère de l'enfant.

Remarquez que s'il y a déjà un parrain qui correspond à ces critères, on pourra admettre comme «témoin» du baptême un chrétien non catholique (protestant, par exemple).

On comprend facilement — à cause même du rôle du parrain vis-à-vis de l'Eglise — que l'on ne peut confier cette charge à un membre d'une religion non chrétienne ou à un athée.

Le prénom de votre enfant : savoir choisir

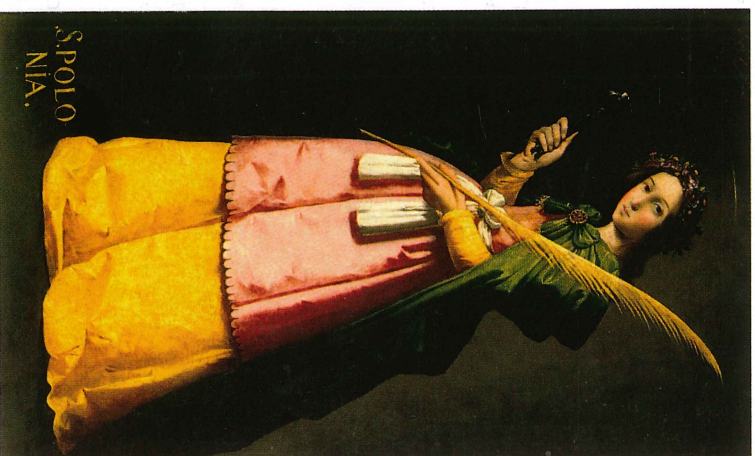
Les chrétiens ont toujours adopté le principe de ne pas donner de prénoms qui auraient un sens opposé à la foi chrétienne, en particulier à cause de connotations païennes ou sexuelles.

Depuis des siècles, la pratique est recommandée de donner un nom de saint comme patron au moment du baptême.

La tradition nous invite donc à favoriser le choix d'un prénom chrétien, sans exclure la possibilité d'un prénom «local», du moment qu'il n'est pas contraire au sentiment chrétien. Il serait bon de le rappeler dans les divers moyens de communication et, bien sûr, à l'occasion de la préparation au baptême ; mais il serait préférable de le faire avant la naissance et l'inscription à l'état civil, pour éviter les obstacles psychologiques.

Cependant, si se présentent pour le baptême des candidats n'ayant pas de prénom chrétien, on se référera aux principes suivants :

1. Avant le baptême, on veillera près des parents à ce que le futur baptisé possède toujours au moins un prénom chrétien connu. Il n'est pas nécessaire que ce soit le premier prénom.



Sainte Apolline - Zurbaran (XVI^e-XVII^e siècle)

2. Lors de la célébration du baptême, le ministre du culte déclarera tous les prénoms dans leur ordre, avant de dire : «Je te baptise...»

3. En ce qui concerne les registres, on inscrira tous les prénoms dans l'ordre donné à l'état civil, même si l'un ou l'autre n'a pas un caractère chrétien. On ne soulignera pas le prénom chrétien.

(Extrait de la Commission épiscopale de liturgie et de postorde sacramentelle - 30 avril 1992)



Le moment du baptême : le dimanche

«Pour mettre en lumière le caractère pascal du baptême, il est recommandé de le célébrer durant la veille pascale ou le dimanche, quand l'Eglise commémore la résurrection du Seigneur.

On pourra même le conférer, à condition que cela ne soit pas trop fréquent, au cours de la messe dominicale, pour que toute la communauté participe à sa célébration et pour

qu'apparaisse plus clairement le lien entre le baptême et l'eucharistie.»

Autant qu'il se peut, on organisera des célébrations communes dans lesquelles on baptisera, le même jour, les enfants nés récemment.

On ne célébrera pas deux fois le baptême le même jour, dans la même église, sauf pour un juste motif.

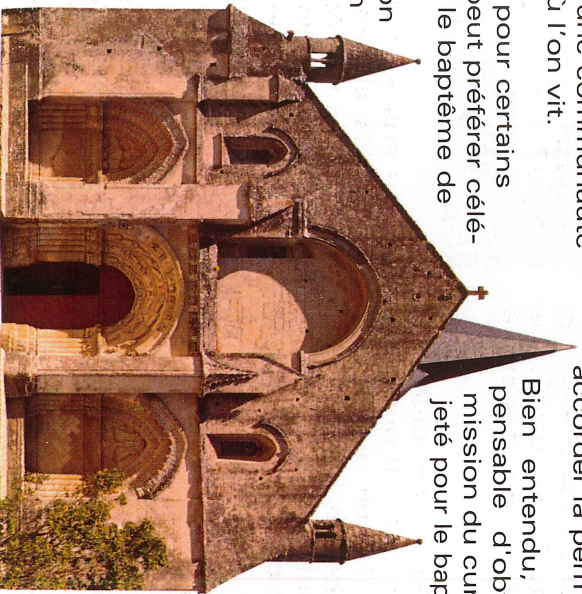
Le lieu du baptême : votre paroisse

Normalement le baptême a lieu dans la paroisse où résident les parents : on n'appartient pas à l'Eglise «en général», mais on fait partie d'une communauté précise là où l'on vit.

Cependant, pour certains motifs, on peut préférer célébrer ailleurs le baptême de son enfant. En ce cas, on prendra soin d'abord de

consulter le curé de sa paroisse, de préciser avec lui dans quelles conditions aura lieu la préparation ; le curé pourra alors accorder la permission utile.

Bien entendu, il est indispensable d'obtenir la permission du curé du lieu projeté pour le baptême !



Après le baptême : éveiller à la foi

Le baptême inaugure un chemin : les parents ont accepté d'y accompagner leur enfant.

Ce chemin conduira, le moment venu, à la première communion (généralement reçue vers l'âge du CM1) et à la confirmation (généralement reçue entre 12 et 15 ans).

Le catéchisme paroissial, les aumôneries de collèges, les écoles catholiques aideront à poursuivre ce cheminement vers l'achèvement de «l'initiation chrétienne».

Dans les premières années bien des choses se passent en famille : c'est là que le jeune apprend à vivre et donc c'est là — en particulier — qu'il peut développer ses capacités spirituelles et religieuses.

Dans beaucoup de paroisses, des groupes existent pour aider les parents à bien exercer leur responsabilité en ce domaine. Souvent aussi, dès que les enfants ont trois ou quatre ans, ils peuvent se retrouver dans des rassemblements d'«éveil à la foi» : en chantant, en écoutant, en jouant ils se familiarisent avec l'Eglise.

A la maison, les parents aiment prier avec leurs enfants le soir ou à l'heure des repas : ils



aiment enseigner le signe de la croix ; ils aiment apprendre à entrer dans une église pour une brève halte ; ils aiment donner le sens du dimanche et le goût de la messe ; ils aiment rythmer la vie familiale par les grandes fêtes liturgiques.

En faisant tout cela avec leurs enfants et pour leurs enfants, les parents approfondissent ou retrouvent leur propre foi, leur propre baptême.

Quelques situations particulières

1. Peut-on baptiser un enfant entre trois et sept ans ?

Habituellement, un enfant est baptisé dans les premiers mois, voire les toutes premières années de la vie. D'autre part, on constate que des enfants demandent le baptême pendant qu'ils sont catéchisés : une préparation adaptée leur est alors offerte.

Il reste que des parents souhaitent qu'un petit entre trois et sept ans soit baptisé. La difficulté vient du fait qu'à cet âge il ne peut plus être considéré comme un bébé et pourtant, même si sa conscience et son expression orale croissent, il reste incapable de faire sienne la demande de ses parents et risque, lors de la célébration, de mal accepter ce qui est imposé.

On s'interroge, alors, en vue du bien de l'enfant : « N'est-il pas préférable de lui permettre d'attendre l'âge du catéchisme ? » Si l'on ne retenait pas cette hypothèse, une préparation adaptée à l'âge de l'enfant et à la situation de ses parents serait à prévoir.

2. Peut-on célébrer en même temps le mariage des parents et le baptême de leur enfant ?

La règle consiste à souligner l'importance de chacun des deux sacrements : voilà pourquoi il est demandé de les célébrer à des dates différentes et de faire une préparation propre à chacun d'eux.

3. Peut-on baptiser un enfant dont les parents ne sont pas mariés ?

Les raisons de cette situation peuvent être très diverses : parents divorcés civilement et ne pouvant donc pas être à nouveau mariés à l'Eglise, personnes ne jugeant pas utile de recourir à l'institution matrimoniale, etc.

A priori, il n'y a pas de raison de refuser le baptême de l'enfant. Toutefois, connaissant l'importance aux yeux des chrétiens du sacrement de mariage, on fera le point avec le prêtre qui prépare le baptême pour chercher les chemins propres à chaque situation.

4. Peut-on baptiser un enfant adopté ?

Oui, bien sûr. On se renseignera auprès de son curé pour connaître les conditions légales qui rendent ce baptême possible.

5. Peut-on baptiser un enfant dont les parents appartiennent à des Eglises séparées ?

Si l'un des parents est catholique et l'autre, par exemple, protestant, on se référera aux accords passés entre ces Eglises.

6. Peut-on baptiser un enfant dont seulement l'un des parents est chrétien ?

Oui, si l'autre parent est d'accord et accepte que le conjoint catholique assume l'éveil religieux de l'enfant.

Si vous vous interrogez sur d'autres questions, n'hésitez pas à en parler avec le prêtre ou le laïc qui vous accueille à la paroisse.

La célébration du baptême

La célébration du baptême se déroule en quatre temps :
l'accueil, la liturgie de la Parole, au baptistère, à l'autel



1. L'ACCUEIL

Dialogue initial

Le baptême marquant l'entrée dans le peuple de Dieu, dans l'Eglise, on a coutume - chaque fois que c'est possible - de débiter la célébration à l'extérieur ou sous le porche du bâtiment où se rassemblent les chrétiens et auquel on donne, par assimilation, le nom d'église.

Dans les pages qui suivent on prend bien soin de distinguer le texte du rituel proprement dit des commentaires.

La totalité des propositions ne sont pas reproduites dans ce livret. Ceux qui voudraient la version complète se reporteront à : Rituel du baptême des petits enfants, Mame-Tardy - Paris, 1984 (190 pages)